

République Française

Département de l'Aveyron

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil

De la communauté de communes Monts, Rance et Rougier

Nombre de membres
Afférents Conseil Communautaire : 37
En exercice : 37
Qui ont pris part à la délibération : 34

Date de convocation : 20/03/2025

Séance du 27 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept du mois de mars à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil (Mairie) de Camarès, sous la présidence de Mme Monique Aliès, Présidente

Présents : Monique ALIÈS, Laure BERNAT, Albert BOUSQUET, Jean-Louis CABANES, Sophie CAUMETTE, Claude CHIBAUDEL, Hélène CHICO ROS, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Gérard DRESSAYRE, Michelle FONTANILLES, Jean-Louis FRANJEAU, Eric HOULES, Jean-Luc JACQUEMOND, Michel LEBLOND, Eva LE CHARPENTIER, David MAURY, Xavier PUECH, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Patrick ROQUES, Jean-Philippe SABATHIER, Guy SALES, Anne-Claire SOLIER, Jean-Claude TOUREL, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA

En tant que délégué suppléant, était présent : Eloi ALBET, Michel SIMONIN

Excusés ayant donné un pouvoir : Francis CULIE à Jean-Philippe SABATHIER, André SERIN à Eva LE CHARPENTIER, Claude SERS à Jean-Claude TOUREL, Michel WOLKOWICKI à Cyril TOUZET

Absents excusés : Séverine DRESSAYRE, Philippe GIGANON, Jean-François ROUSSET

Anne-Claire SOLIER est désignée secrétaire de séance

N°20250327_033

Objet : Unité de Vie Protégée SHERPA – site de Camarès : attribution de la mission MOE

Vu la délibération N° 20241031_134 en date du 31 octobre 2024 précisant notamment les engagements suivants :

- Validation du projet d'extension non importante (ENI) de l'EHPAD, création d'une Unité de Vie protégée d'une capacité de 14 places sur le site de Camarès,
- Décidant de tout mettre en œuvre pour caler l'enveloppe budgétaire du projet de l'U.V.P. à 2 500 000,00 € / H.T. ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

La consultation pour se doter d'une équipe de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une Unité de Vie Protégée de 14 lits – site EHPAD de Camarès a été lancée le 06/02/2025 pour une réponse au 14/03/2025 à 12h00. En suivant, il a été procédé à l'analyse de l'ensemble des offres en s'appuyant sur les critères d'évaluation définis dans le règlement de consultation. Et ce, afin de définir un classement pour départager les groupements ayant soumissionné.

En vue de mener à bien la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une Unité de Vie Protégée de 14 lits – site EHPAD de Camarès, il est proposé au Conseil Communautaire de retenir le groupement suivant :

SARL HBM ARCHITECTES, mandataire du groupement : SAS IGETEC / LLOP COORDINATION pour un montant de 205 700,00 € H.T., soit 246 840,00 € T.T.C..

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **DÉCIDE** de retenir pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à la construction d'une Unité de Vie Protégée de 14 lits – site EHPAD de Camarès, le groupement SARL HBM ARCHITECTES / SAS IGETEC / LLOP COORDINATION pour un montant H.T. de 205 700,00 € H.T., soit 246 840,00 € T.T.C.,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer le marché,
- **DONNE** tous pouvoirs à sa Présidente pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
La Présidente,
Monique ALIÈS*



Délais et voie de recours : conformément aux dispositions du code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse 68, rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Un recours gracieux peut également être exercé, durant le délai de recours contentieux, auprès de la « Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier » : ce recours gracieux interrompra le délai de recours contentieux qui ne courra, à nouveau qu'à compter de ma réponse.